

Colloque international

**REPENSER LE FAIT FRANCOPHONE :  
SUBJECTIVITÉS CONSTITUTIVES  
ET RECONFIGURATION ÉPISTÉMOLOGIQUE**

Western University (Canada)  
London (Ontario), les 7, 8 et 9 juillet 2017

APPEL À COMMUNICATIONS

**Argumentaire**

Dans ses travaux préliminaires en vue de constituer un centre de recherche sur le fait francophone et la question de ses subjectivités constitutives, le Groupe de recherche et d'études sur les littératures et cultures de l'espace francophone (GRELCEF) et le Département d'études françaises de l'Université Western (Canada) organisent un colloque international sur le thème « Repenser le fait francophone : subjectivités constitutives et reconfiguration épistémologique », les 7, 8 et 9 juillet 2017. Les travaux de ce colloque devraient permettre de constituer des partenariats internationaux dans le cadre du projet de centre de recherche envisagé. En effet, que disent, font, pensent le, la, les francophones, qui permettrait de (re)définir le fait francophone hier, aujourd'hui et à venir ? Ce sont là les questions auxquelles voudrait répondre ce colloque dans ses lignes directrices.

Si la littérature, en tant qu'« objet culturel », participe des modalités culturelles d'expression de l'individu qui en est le producteur immédiat, il en est de même des autres formes des productions culturelles, hier comme aujourd'hui, les arts plastiques ou la musique côtoyant ainsi les multimédias électroniques qui sont d'actualité. Si ces productions culturelles traduisent l'expression des individualités qui participent de leur inscription dans un temps, dans un lieu et dans une configuration discursive donnée, elles deviennent également porteuses du positionnement ontologique de tels individus pour permettre, au niveau herméneutique, d'en étudier les matérialisations. Ici intervient le paradigme de la subjectivité à partir duquel pourrait être envisagée la reconfiguration proposée du fait francophone au-delà de sa définition actuelle circonscrite avant tout dans sa perception historique institutionnelle. Si cette redéfinition du fait francophone à partir de ses subjectivités constitutives, tant au plan artistique qu'humain ou sociétal, rend ainsi mieux compte de sa réalité humaine avant que politique ou institutionnelle, une relecture de ses productions culturelles à cet effet, à l'exemple du fait littéraire francophone, y trouverait également sens, dans le temps comme dans l'espace, et d'un point de vue à la fois herméneutique et heuristique.

Le principe de l'identité est au cœur de l'intelligibilité sémiotique et discursive du fait « francophone ». Si, en soi, la notion de « francophonie » renvoie à un tel principe, c'est-à-dire la caractéristique distinctive d'un « locuteur » ou d'une « locutrice », ici de la langue française, elle renvoie également à la problématique du fait identitaire qu'elle convoque. Est « francophone » celui ou celle qui n'est pas Français ou Française, c'est-à-dire qui se réclame d'une « identité » autre que celle, nationale, du citoyen ou de la citoyenne française, tout en partageant avec ces derniers l'usage de la langue « nationale » de ces derniers. L'étude de la représentation que se fait le ou la « francophone », ainsi conçu, de son appartenance identitaire, permet de mettre au jour à la fois les représentations que l'individu se fait de son identité linguistique, et, avec elle, tous les intrants historiques, institutionnels, idéologiques, politiques, culturels, individuels et collectifs, dans la propre évolution ou permanence de ce qui serait alors considéré comme le « fait francophone ». L'analyse de la question de la subjectivité, entendue comme la représentation que se fait l'individu du fait identitaire, dans sa relation au réel et aux autres, donne l'occasion de proposer, de la sorte, une cartographie symbolique du statut du ou de la francophone dans la perspective de ce fait francophone. Le recours à la littérature, ou à l'écriture littéraire, par l'individu « francophone », constitue un des lieux d'expression d'une telle subjectivité et d'un tel rapport au fait identitaire, en prenant en compte la propre réalité identitaire de l'expression littéraire.

Dans son intelligibilité actuelle, parce qu'institutionnelle, l'écrivain francophone semble uniquement un écrivain « qui parle » français ou « qui écrit » en français. Une telle conception réductrice de la subjectivité (Eagleton, 1994, c1983) aura produit des lectures purement formelles qui expliquent par exemple la conception linguistique des œuvres du champ littéraire francophone. La question des régions francophones qui servent à spécifier un tel champ en donne la mesure (Bonn, 1997), tout comme sa centralisation historique. De telles appréhensions institutionnelles débouchent sur des contradictions intrinsèques où est élaboré un « début » du champ littéraire, qui amène à la possibilité de sa « fin », comme l'histoire en a donné l'exemple en 2007 (*Le Monde*, du 16 mars 2007), avec le remplacement du principe de la littérature francophone par celui de la « littérature-monde en français », au même moment où la production littéraire en français se poursuit sur des bases locales où cette production ne saurait ainsi plus être considérée comme « francophone ». C'est dans une reconfiguration ontologique de la subjectivité, dans le sens du rapport de l'individu, écrivain, lecteur, ou artiste, avec l'Autre, dans son appréhension du fait identitaire, qu'il devient possible, nous semble-t-il, de proposer une réinterprétation des productions culturelles du fait francophone à partir des expériences sociales et discursives qui les génèrent, et non plus à partir du contexte institutionnel qui en produit une conception homogène et réductrice.

Les contributions souhaitées, qui porteront ou non sur le champ littéraire, constitueront soit des cas d'étude ponctuels et/ou présenteront des réflexions épistémologiques, herméneutiques ou heuristiques sur la problématique ainsi formulée. Elles s'inscriront ou non dans les axes ci-après proposés à titre non-exclusif :

*1. Fait francophone et perspective esthétique*

Modalités esthétiques d'expression de la subjectivité ; Modalités génériques d'expression de la subjectivité ; Modalités sociolinguistiques d'expression de la subjectivité ; Exemples de corpus littéraires associables à une expression de subjectivité ; Exemples d'écrivains d'étude ; Exemples de motifs littéraires associables à la subjectivité « francophone »

*2. Fait francophone et perspective historique et culturelle*

Subjectivités historiques et culturelles ; Rapport entre subjectivité et modernité ; Rapport entre subjectivité et champ littéraire ; Rapport entre subjectivité et arts plastiques ; Rapport entre subjectivité et cinéma ; Rapport entre subjectivité et intermédialité ; Rapport entre subjectivité et nouvelles technologies ; Rapport entre subjectivités identitaires francophones et autres « coloniales » (lusophones, anglophones, hispanophones, néerlandophones, etc.)

*3. Fait francophone et perspective herméneutique*

Subjectivité et sciences humaines ; Subjectivités francophones et institutionnalité ; Subjectivités et spatialité(s) ; Subjectivités dans le temps et dans leur évolution ; Rapport entre subjectivité et idéologie (politique, religieuse, etc.) ; Modalités théoriques et herméneutiques d'appréhension de la subjectivité

*4. Fait francophone et perspective épistémologique*

Subjectivité et épistémologie ; Subjectivités et savoir(s) ; Subjectivité dans le processus décisionnel ; Subjectivités sociales ; Subjectivités collectives ; Subjectivités individuelles ; Subjectivités discursives identitaires (groupes sociaux ou professionnels, telle la notion d'« écrivain francophone ») ; Subjectivité et droit ; Subjectivité et économie ; Subjectivité et philosophie ; Subjectivité et science ; La question foncière.

Les propositions de communication, qui seront en français, doivent être envoyées par courriel avant le **1<sup>er</sup> décembre 2016** à [llawsonh@uwo.ca](mailto:llawsonh@uwo.ca). Elles comporteront un titre, un résumé de 250 mots, l'adresse et l'affiliation institutionnelle des auteur.e.s, ainsi qu'une notice biobibliographique d'un maximum de 10 lignes. Le comité scientifique du colloque évaluera toutes les propositions reçues et les auteur.e.s seront avisées le **15 janvier 2017**.